

A

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

Dans sa séance du 24 septembre 2025, le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

- Vente des parcelles à HESTIALIS via la SCI KEYLLY

Dans le cadre de la construction du lotissement communal « le Champ du Four, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la cession de l'unique lot du lotissement communal (parcelles BI 133 et 138), d'une surface de 3 078 m² au prix de 61560 € TTC, soit 20 € TTC par m² à HESTIALIS via la SCI KEYLLY.

- SDE 03 – Eclairage public et alimentation Basse Tension au lotissement le « Champ du Four »

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de valider la fourniture et pose de 4 candélabres ainsi que le raccordement électrique au réseau Basse Tension au lotissement « le Champ du Four ».

- Location d'un local dans le bâtiment de santé, 1 rue des Landes

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de louer le local professionnel 1 Rue des Landes à Mme ROUGERON, orthoptiste, à compter du 1^{er} janvier 2026.

- Validation du choix de l'architecte pour la construction de la halle sportive et la rénovation de la toiture de l'école primaire

Le conseil municipal a validé, à l'unanimité, le choix de Mme ALVERGNAT, architecte, pour le suivi des travaux de construction de la halle sportive et la rénovation de la toiture de l'école primaire

- Validation du projet définitif par les élus de la construction de la halle sportive

Le conseil municipal décide, à la majorité, de valider le projet initial de construction de la halle sportive pour une superficie de 525 m² pour un montant de 800 000 € HT subventionné par la Région, l'Etat, le Département et Vichy Communauté.